

PROTOCOLE du championnat national d'ESCALADE

Ce protocole évolutif mentionne les modalités générales de mise en œuvre sanitaire sur un championnat de format national. Les organisateurs de nationaux devront spécifier les conditions locales relatives à leur préfecture et à leur mairie. Ce protocole peut potentiellement être une référence pour les comités et territoires qui devront le compléter.

Rappel des gestes barrières



Respecter une distance de 1 mètre

Non grimpeurs



Port du masque OBLIGATOIRE

Non grimpeurs



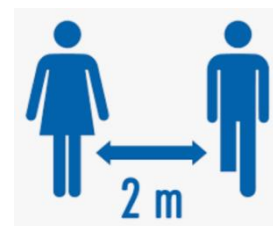
Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

Tous



Lavez-vous très régulièrement les mains

Tous



Grimpeurs

Les masques doivent être portés systématiquement par tous dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.

La distanciation physique de 2 m doit être respectée dès qu'une activité sportive est pratiquée, qu'elle soit en intérieur ou en extérieur sauf lorsque par sa nature même l'activité ne le permet pas

Mise à disposition de gel hydro alcoolique.

Ajustements spécifiques :

Espacement des voies pour assurer la distanciation et sens de circulation dans la salle.

Quotas : en attente d'une décision en décembre.

Adaptations réglementaires : épreuves de blocs et vitesse uniquement.

Guide pour l'organisateur

- **Demande** d'autorisation / d'informations auprès de la préfecture.
- **Consultation** des conditions d'accès aux infrastructures à la mairie.
- **Communication** avec les acteurs de l'organisation sur le respect des gestes barrières : par circulaire, site internet et pendant l'évènement par affichage, message sonore...
- **Identification** et mise en place des zones à risque de transmission lors de l'évènement.
- **Aménagement des lieux d'accueil et d'hébergement** (sens de circulation, étage par région, ...)
- **Faire signer une charte d'engagement** à l'attention des élèves et enseignants, afin de garantir la compréhension et l'acceptation du risque sanitaire.
- **Maintenir une attention particulière relative à l'évolution de la situation :**
 - **Réévaluation** hebdomadaire de la situation sanitaire.
 - **Se référer** aux derniers arrêtés préfectoraux et municipaux.

Protocole spécifique

- **Masque obligatoire pour toute personne au sol, assureur compris.**
- **Désinfection entre chaque voie : gel ou magnésie liquide obligatoire pour grimpeur et assureur.**
- **JO : par doublette fixe durant la durée du championnat.**
- **Baudrier individuel obligatoire.**
- **En cas de prêt de matériel (hors baudrier) : désinfection du matériel.**

POINTS de VIGILANCE :

- Les groupes (AS d'établissements) sont identifiés et ne se « brassent » pas avec les autres AS : gradins, lieux de rassemblement, hébergement,
- Pour la restauration, se référer au protocole de l'éducation nationale : fluidité des passages, port du masque, croisements à éviter,
- Gestion des cas Covid : mise en place des protocoles officiels, isolement et protection ; prise en charge et mise en œuvre des dispositifs de secours ; identification des cas contact, ...